



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Pôle communication*

Lundi 22 février 2021

# CORONAVIRUS Covid-19

## INFO PRESSE

### **Modification du protocole sanitaire des personnels navigants**

Le gouvernement a décidé, lors de sa réunion collégiale du mardi 16 février, de modifier le protocole sanitaire des personnels navigants en passant la fréquence de leurs tests PCR à 7 jours, au lieu de 14.

L'arrêté correspondant a été cosigné par le président du gouvernement Thierry Santa et le Haut-commissaire Laurent Prévost, vendredi 19 février.

Cette décision fait suite à l'apparition du 50<sup>e</sup> cas confirmé de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, annoncé le 9 février. Il s'agissait d'un copilote de la compagnie Aircalin, revenu en Nouvelle-Calédonie dans la nuit du 4 au 5 février, asymptomatique, dépisté à l'occasion des contrôles systématiques effectués chez les personnels navigants. Cette personne a été immédiatement conduite à l'unité Covid-19 du Médipôle d'où elle est sortie en fin de semaine dernière.

L'analyse du prélèvement du copilote, envoyé au centre national de référence en Métropole, a, par ailleurs, confirmé qu'il ne s'agissait pas d'un variant du virus.

Pour rappel, les personnels navigants sont tenus de respecter un confinement à domicile de 14 jours après chaque vol. Ils sont soumis à une autosurveillance très régulière, ainsi qu'à un test de dépistage renouvelé désormais tous les 7 jours.